

## CHAPITRE V

Des grâces *gratuitement données*, décrits par saint Paul (I Cor., XII, 6 et suiv.) — Nature de ces grâces; — et comment les deux premiers groupes, c'est-à-dire, la parole de sagesse et la parole de science; la foi (des miracles), la grâce des guérisons et l'opération des prodiges, furent le privilège de la Mère de Dieu.

I. — Cette étude sur les grâces, qu'on est convenu, d'appeler *grâces gratuitement données*, sera le complément naturel des questions précédentes. Mais, avant de rechercher si la très sainte Vierge a possédé les grâces qu'on est convenu d'appeler *grâces gratuitement données*, et dans quelle mesure elle les a reçues, il importe de préciser l'objet de la question.

La théologie catholique distingue une double espèce de grâces. Les unes vont directement à la sanctification personnelle de celui qui les reçoit. On les nomme ou grâce habituelle et sanctifiante, ou grâces actuelles, suivant qu'elles unissent formellement l'âme à Dieu, ou qu'elles se présentent comme des secours transitoires, tels que sont les illuminations de l'intelligence et les motions de la volonté, par où Dieu nous dispose et nous incite à poser des actes salutaires. Les autres ont moins pour but direct l'utilité propre de ceux à qui Dieu les accorde, que l'avantage spirituel du prochain qu'elles tendent à rapprocher de Dieu. Les premières sont généralement destinées à

tous, parce que tous doivent être les enfants de Dieu, ses amis et son temple; quant aux secondes, elles sont tout spécialement réservées à ceux qui, dans les desseins de Dieu, sont appelés à coopérer à la sanctification de leurs frères (1).

C'est dans sa première épître aux Corinthiens que l'Apôtre a fait de ces dernières l'énumération détaillée, généralement suivie par les théologiens dans leurs études sur cette matière. L'énumération est-elle complète, et ne pourrait-on pas trouver chez saint Paul d'autres grâces du même ordre, non comprises dans la classification communément reçue, c'est ce qu'il servirait peu de rechercher trop curieusement. Quoi qu'il en soit, voici la série des *grâces gratuitement données*, ou, pour me servir d'un mot grec latinisé, des *charismata*, proposée par l'Apôtre dans le texte classique de son épître: « A chacun est donnée la manifestation de l'Esprit pour l'utilité. Car à l'un est donnée la parole de sagesse, à un autre la parole de science, selon le même Esprit; — à un autre la foi par le même Esprit; — à un autre la grâce de guérir par le même Esprit; — à un autre la vertu d'opérer des miracles; — à un autre la prophétie; — à un autre le discernement des esprits; — à un autre, le don des langues diverses; — à un autre l'interprétation des discours. — Or, tous ces dons, c'est le même Esprit qui les opère, les distribuant à chacun comme il veut » (2).

Il faudrait une longue dissertation pour expliquer en détail la nature de ces dons, qui tous, on le voit,

(1) S. Thom., I-2, q. 111, a. 1, cum Prolog.

(2) I Cor., XII, 7-12.

viennent du Saint-Esprit, leur commun principe, et vont à manifester sa présence. Contentons-nous de quelques remarques plus nécessaires.

La première, c'est que les *charismes* peuvent être distribués en trois classes.

Au premier groupe appartiennent la parole de sagesse, et la parole de science, c'est-à-dire les dons qui disposent à l'enseignement des vérités de la foi. Parole de sagesse pour concevoir et pour exposer les hauts mystères du Christianisme; parole de science pour enseigner les vérités moins élevées, celles que l'Apôtre appelle du nom de lait, par opposition à la nourriture solide des parfaits, c'est-à-dire, les vérités élémentaires que tous doivent connaître (1).

Le second groupe comprend la foi, la grâce des guérisons et la vertu des miracles : trois choses qui vont à *confirmer* la vérité de la doctrine évangélique. La foi : non pas seulement la foi qui croit sur l'autorité de Dieu, mais cette foi dont Notre Seigneur a dit : « En vérité, si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : Passe d'ici là, et elle passerait, et rien ne vous serait impossible » (2); en d'autres termes, la foi des miracles, cette *mère des prodiges*, comme l'appelle saint Jean Chrysostôme, faite de foi théologique et d'une confiance inébranlable dans l'assistance présente de Dieu. La grâce des guérisons, et l'opération de miracles autres que ceux qui rendent les malades à la santé, se comprennent aisément. C'est chose moins facile d'expliquer en quoi cette double grâce se distingue de la foi. Celle-ci est-elle un genre sous lequel viendraient se

(1) I Cor., III, 2; Hebr., V, 12.

(2) Matth., XVII, 19.

ranger les deux autres grâces, ou bien serait-elle plutôt quelque mode spécial d'obtenir ou de produire des effets miraculeux, c'est ce que je laisse à décider aux commentateurs de l'Apôtre.

Le troisième groupe renferme quatre grâces dont la fin principale est d'édifier les fidèles, de convaincre ou de confondre les infidèles (1). Or ces quatre grâces forment en quelque sorte deux paires, où les dons vont ensemble et se complètent l'un et l'autre. C'est d'abord la prophétie et le discernement des esprits. De la première saint Paul a dit : « Désirez les dons spirituels et surtout de prophétiser... Celui qui prophétise parle aux hommes pour l'édification, l'exhortation et la consolation » (2). Par où l'on voit que la grâce de prophétie, mentionnée par saint Paul, n'était pas tant le privilège de prédire les choses futures, que celui d'exhorter et d'édifier les frères par des paroles et des discours inspirés du Saint-Esprit. Toutefois cette grâce, en certaines circonstances, devenait prophétique au sens le plus strict du terme, comme l'Apôtre le marque expressément au chapitre XIV de la même épître (3).

Le livre des Actes et les lettres de saint Paul nous apprennent combien cette grâce était fréquente parmi les fidèles, dans ces premiers temps de l'Église (4). En effet, toutes ou presque toutes les communautés chrétiennes primitives eurent leurs prophètes : ce furent, pour ne faire mention que des plus connus, Agabus (5), Barnabé, Simon surnommé le Noir, Lu-

(1) I Cor., XIV, 3, 5, 12, 26.

(2) I Cor., XIV, 1, 3.

(3) I Cor., XIV, 24, 26.

(4) Act., XI, 27; XIII, 1; XV, 32; XXI, 10.

(5) Act., XI, 28, XXI, 10.

cius de Cyrène, Manahen (1) et les quatre vierges filles de Philippe (2). C'était chose fréquente de voir, au sein des réunions de fidèles, tel ou tel prophète se lever et parler selon que l'Esprit lui suggérait (3). Prodiges dont l'apôtre saint Pierre avait déjà signalé l'annonce dans l'oracle de Joël : « Et il arrivera que, dans les derniers jours, je répandrai de mon Esprit sur toute chair, et vos fils et vos filles prophétiseront... Et même sur mes serviteurs et mes servantes, en ces jours-là (les jours de Messie), je répandrai de mon Esprit, et ils prophétiseront... » (4). Mais, parce que l'illusion dans cet ordre de phénomènes est facile, à la prophétie se joint le discernement des esprits qui distingue ce qui vient de l'Esprit de Dieu, de ce qui pourrait avoir pour principe ou l'esprit du mal ou même une imagination mal réglée (5).

Viennent enfin la grâce de parler diverses langues et celle de l'interprétation des discours. La première grâce, la *glossolalie*, comme quelques-uns l'appellent de nos jours, n'est pas, dans le texte de saint Paul, ce don qu'eurent les Apôtres de prêcher l'Évangile en diverses langues, encore qu'ils ne les eussent jamais apprises : car saint Paul dit expressément de ceux qui l'avaient reçue qu'ils ne sont pas compris des autres, à moins qu'ils n'obtiennent en même temps la grâce d'interpréter ce qu'ils disent, ou qu'à leur défaut quelque autre ne l'interprète pour eux (6). Qu'était-ce donc que la *glossolalie* dont parle saint Paul? Lui-

(1) Act., XIII, 1.

(2) Act., XXI, 9.

(3) I Cor., XIV, 26-40.

(4) Act., II, 17, 18; coll. Isa., XLIV, 3; Joël., II, 28.

(5) L'homme *spirituel* juge de toutes choses, a dit Saint Paul dans une allusion manifeste à cette dernière grâce (I Cor., II, 14).

(6) I Cor., XIV, 5, 13, 23, 26.

même nous a donné la réponse au chapitre 14 de la même épître : « Celui qui parle une langue (inconnue) ne parle pas aux hommes, mais à Dieu, puisque personne ne l'entend, mais par l'Esprit il dit des choses mystérieuses » (1). Aujourd'hui, l'Église de Dieu chante et prie sous tous les climats, et dans tous les idiômes du monde; parce qu'elle a des fils répandus sur toute la surface de la terre et parlant toute espèce de langage.

Dieu voulut nous donner dans cette même Église naissante comme un gage prophétique de ce qui serait un jour. Il arrivait donc souvent, parmi les fidèles réunis pour prier, que plusieurs, saisis tout à coup par l'Esprit de Dieu, commençaient à chanter ses louanges dans une langue que personne ne savait autour d'eux, et qu'ils ignoraient eux-mêmes : phénomène surhumain, dont l'Apôtre s'efforce de régler les manifestations, de peur qu'elles ne scandalisent les infidèles, au lieu d'être pour eux une preuve de l'action divine. On comprend pourquoi l'interprétation des discours est le complément obligé de la *glossolalie*; et, elle aussi, est une grâce de l'Esprit saint, puisque c'est un don que Dieu accorde à la prière. « Que celui qui parle une langue, dit saint Paul, demande le don de l'interpréter » (2).

*Seconde remarque.* — C'étaient là des grâces qui ne devaient pas se perpétuer dans l'Église, au moins avec la même abondance et sous la même forme. Elles avaient alors une utilité qui ne fut plus égale dans les siècles qui suivirent. Ces manifestations extraordinaires de l'Esprit-Saint dans l'Église servaient

(1) *Ibid.*, XIV, 2.

(2) I Cor., XIV, 13.

d'abord à prouver ostensiblement qu'elle était vraiment l'œuvre de Dieu. On ne pouvait s'empêcher de dire, en présence de dons si manifestement divins : Le doigt de Dieu est ici, *digitus Dei est hic*. A ce premier avantage s'en joignait un autre non moins considérable : c'est que, dans ces premiers temps, la hiérarchie ecclésiastique n'avait pas tout le développement qu'elle prit dans la suite. Il fallait donc suppléer à son insuffisance ; et c'est ce que fit l'Esprit de Dieu, quand il répandit si largement ses grâces gratuitement données sur l'Église naissante. Aussi les voit-on décroître à mesure que la hiérarchie régulière prend elle-même son accroissement normal.

*Troisième remarque.* — Parce que ces grâces ne se sont pas conservées dans l'Église avec la même abondance, gardons-nous de croire qu'elles en aient totalement disparu. Il suffit de parcourir les vies des Saints pour se convaincre qu'on les retrouve encore, moins fréquentes sans doute, mais parfois non moins éclatantes que dans l'Église primitive. Est-ce que le don des miracles, le don le plus haut de prophétie, celui de pénétrer dans les mystères de la foi chrétienne et de les faire accepter, malgré toute la résistance de l'orgueil et des passions humaines, ne se rencontrent pas à chaque page de l'histoire ecclésiastique ?

*Quatrième et dernière remarque.* — Les grâces gratuitement données ne sont pas sanctifiantes par elles-mêmes. N'allons donc pas les confondre avec ce qu'on appelle en théologie les Dons du Saint-Esprit ; par exemple, avec le don de sagesse ou le don de science. C'est que les Dons proprement dits sont inséparables de l'habitation de l'Esprit-Saint dans les âmes et de la grâce sanctifiante ; tandis que les grâces gratuite-

ment données ne supposent nécessairement ni l'une ni l'autre en ceux qui reçoivent. C'est ce que l'Apôtre fait entendre expressément, quand il dit, non seulement dans la même épître, mais à l'endroit même où il traite de ces grâces : « Quand je parlerais les langues des hommes et des Anges... ; quand j'aurais le don de prophétie ; quand je connaîtrais tous les mystères et toute la science ; quand j'aurais toute la foi, au point de transporter les montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien » (1).

II. — Ces quelques remarques faites, il nous reste à résoudre la question qui les a motivées. La glorieuse Vierge, Mère de Dieu, a-t-elle possédé, pendant sa vie mortelle, et les grâces et toutes les *grâces gratuitement données* ? Ce qui pourrait tout d'abord en faire douter, c'est que, d'après saint Paul, ou plutôt d'après l'Esprit-Saint qui parlait par sa bouche, toutes n'étaient pas accordées à tous. « A l'un, dit-il, la parole de sagesse, à l'autre la parole de science... Tous sont-ils prophètes ? Tous sont-ils docteurs ? Tous opèrent-ils des miracles ? Tous ont-ils la grâce de guérir ? Tous parlent-ils diverses langues et tous interprètent-ils » (2) ? La Scolastique n'a qu'une voix pour répondre avec Albert le Grand : « Il est manifeste que la très sainte Vierge a possédé toutes ces grâces, et dans le degré le plus éminent » (3). Et quoi d'étonnant, puisque thaumaturges, prophètes, docteurs, et privilégiés de toute

(1) I Cor., XIII, 1-3. Voir à propos des grâces gratuitement données le commentaire du Père Cornely sur les chap. XII-XIV de la première aux Corinthiens, et le Dictionnaire de la Bible publié sous la direction de M. Vigouroux, à l'article : *Dons du Saint-Esprit*.

(2) *Ibid.*, XIV, 29, 30.

(3) Albert. M., *super Missus est*, q. 112, sqq. Opp. XX, 81 etc.

nature la tiennent et doivent la tenir pour leur Reine? Et nous serons convaincus que ni la théologie, ni les Saints qu'elle appelle en témoignage ne se sont trompés, quand nous aurons pris successivement les trois groupes de grâces, pour les confronter en quelque sorte avec la Mère de Dieu.

S'il ne s'agissait, dans le premier groupe, que de la sagesse et de la science par où l'on entre dans les divins mystères pour en saisir pleinement la signification, les rapports et les conséquences, ce serait aveuglement de ne pas les admettre en Marie, et dans un degré qui ne convient qu'à la Mère de Dieu. Ce que nous avons vu de la perfection surnaturelle de son intelligence, de sa perpétuelle contemplation, des communications divines dont elle fut si constamment le sujet, nous dispenserait de plus longs développements. Mais ce n'est pas seulement à la conception des choses que se rapportent ces deux premières grâces; c'est encore, et surtout, à la proposition extérieure des vérités ordinaires ou sublimes déjà conçues. La *parole* de sagesse, la *parole* de science, a dit saint Paul.

Il semblerait et, de là vient la difficulté, que l'une et l'autre grâce est le privilège singulier des Apôtres et des Docteurs. Voilà du moins ce que paraît signifier le maître des Gentils, lorsqu'il écrit dans la même épître aux Corinthiens : « Dieu a établi dans l'Église, premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite des miracles, puis la grâce de guérir » et le reste qu'on peut voir dans son texte (1). Je ne le nierai pas; mais alors il faut prendre ici les mots d'apôtre et de doc-

(1) I Cor., XIII, 28; cf. Act., XIII, 1.

teur dans une signification plus large, et telle qu'elle puisse s'adapter même aux simples chrétiens : car dans les trois chapitres que saint Paul consacre presque tout entiers aux grâces gratuitement données, il considère celles-ci, non pas comme l'apanage exclusif des membres de la hiérarchie, mais comme des dons faits indistinctement par l'Esprit Saint aux fidèles du Christ. Donc rien, de ce chef, n'empêche de les attribuer à Marie.

Ce que l'Apôtre ne veut pas, c'est que les femmes prennent la parole dans les assemblées publiques des chrétiens pour exhorter, instruire, prophétiser, parler des langues inconnues, ou même les interpréter. Ce sont là des fonctions qu'il réserve aux hommes. « Que les femmes, écrit-il, se taisent dans les Églises : car il ne leur est pas permis d'y parler; mais elles *doivent* être soumises, comme la Loi elle-même le dit » (1). Certes, la bienheureuse Vierge était trop humble, trop modeste, trop respectueuse des lois et des usages légitimement établis, pour demander ou pour accepter des exceptions à cette règle. Mais ce qu'elle ne faisait, ni n'aurait voulu se permettre dans les réunions publiques des fidèles, qui donc lui défendait de le faire en particulier?

C'est ce que saint Thomas, dont on oppose parfois l'autorité, reconnaît en propres termes. Traitant la question de savoir si les grâces de la parole de sagesse et de science peuvent appartenir aux femmes : « Je réponds, dit-il, qu'on peut user de la parole en deux manières. C'est d'abord pour converser en particulier et familièrement avec une seule personne, ou quel-

(1) I Cor., XIV, 34; I Tim., II, 12.

ques-unes, au plus; et dans ce cas, rien n'empêche les femmes de participer à la grâce du parler. C'est, en second lieu, lorsqu'on s'adresse publiquement à toute l'église, et voilà ce qui n'est pas accordé aux femmes; et cela pour une triple raison. La première et la principale est tirée de la condition même de la femme qui, de par la nature de son sexe, est soumise à l'homme (1); car enseigner et prêcher publiquement dans l'assemblée des fidèles est le propre, non pas des subordonnés mais des supérieurs... La seconde raison repose sur les convenances morales: car, au témoignage de l'Ecclésiastique (2), la convoitise est un feu qui s'allume au cœur de l'homme dans les entretiens avec les femmes. Troisièmement enfin, les femmes ne sont pas d'ordinaire assez consommées en sagesse, pour qu'il soit convenable de leur confier l'enseignement public de la doctrine évangélique » (3). Saint Thomas ne nie donc pas que les femmes puissent recevoir de Dieu les dons de sagesse et de science: « mais, dit-il, si elles les ont reçus, qu'elles en usent pour enseigner en particulier, et jamais en public » (4).

Jamais l'Église n'a proscrit dans les femmes un enseignement privé. Dieu lui-même l'a mainte fois favorisé par des lumières spéciales. Qui ne sait quelles maîtresses furent et Cécile pour son fiancé Valérien, et sainte Monique pour Patrice, son mari? Dans les temps plus rapprochés de nous, sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse et bien d'autres n'ont-elles rien fait pour l'instruction spirituelle des chrétiens (5)?

(1) Gen., III, 16.

(2) Eccli., IX, 11.

(3) S. Thom., 2-2, q. 177, a. 2.

(4) *Id.*, *ibid.*, ad. 3.

(5) *Coelestis ejus doctrinae pabulo nutriamur*. Oraison de l'Église pour la fête de sainte Thérèse.

Ce qui m'étonnerait, après tant d'exemples, ce ne serait pas de voir cette bienheureuse Vierge, la Mère universelle des enfants de Dieu, leur apprendre familièrement la doctrine et les mystères de son fils; ce serait de voir les fidèles de son temps négliger d'interroger une telle maîtresse, et Marie se refuser à satisfaire leur pieuse avidité. Aussi bien, que de fois n'entendrons-nous pas les Pères et les Docteurs nous représenter Marie comme la maîtresse des Apôtres eux-mêmes, surtout pour ce qui regarde les mystères de la naissance du Sauveur et de sa première enfance.

III. — Passons au second groupe qui comprend la foi, la grâce des guérisons et l'opération des miracles. Il serait superflu d'examiner successivement chaque membre de la division, pour décider si la grâce, exprimée par ces différents termes, était le privilège de la Mère de Dieu. Demandons-nous plus généralement si Marie posséda le don des miracles auquel peuvent se rapporter les deux autres.

Le Docteur Angélique, tout en professant que Marie le reçut excellemment en principe avec les autres grâces, à l'heure de sa première sanctification, semble lui en refuser l'usage pour le temps de sa vie mortelle. C'est, dit-il, qu'elle ne l'avait pas, comme Jésus-Christ, afin d'en user librement dans les limites déterminées par la fin de l'Incarnation, c'est-à-dire du salut des hommes, mais pour autant qu'il convenait à sa propre condition. Or, à l'époque où vécut la Mère de Dieu, c'est-à-dire pendant la vie du Sauveur et la première promulgation de l'Évangile, les miracles avaient pour but de confirmer de près ou de loin la doctrine du Christ, et par conséquent ne devaient s'opérer que par

le Christ et par les disciples du Christ, ses instruments et ses coopérateurs dans la prédication de la foi. Donc, parce que le ministère de la prédication n'appartenait pas à Marie, il ne lui convenait pas non plus d'opérer les prodiges destinés par la Providence à la rendre croyable (1). Peut-être on aurait tort de prendre trop à la lettre cette opinion de saint Thomas, et faudrait-il la restreindre aux miracles explicitement faits pour attester la vérité de l'Évangile. Tout à l'heure, nous voyions l'Angélique Docteur admettre une restriction semblable, à propos des grâces renfermées dans le premier groupe.

Quoi qu'il en soit, d'autres théologiens de grand poids et de grand nom n'hésitent pas à reconnaître en Marie non seulement le pouvoir, mais encore l'opération des miracles. Tels, par exemple, Albert le Grand, saint Antonin et Suarez (2).

« Toutefois, remarque ce dernier, il faut, dans l'explication de cette grâce, distinguer les temps, les genres de miracles et le mode de les opérer » (3). Et d'abord, il y a différence entre les miracles au point de vue de la finalité. Les uns, comme saint Thomas le faisait remarquer, il n'y a qu'un instant, vont directement à confirmer la doctrine; ils sont l'attestation sensible de sa vérité, émanant de Dieu lui-même. D'autres ont pour but prochain soit un bienfait temporel, soit la manifestation de la sainteté de celui par qui Dieu les opère. Il y a aussi pour les hommes différentes manières d'opérer un miracle. Parfois c'est par voie de simple commandement. Ainsi Josué arrêta le soleil

(1) S. Thom., 3 p., q. 27, a. 5, ad 3.

(2) Suar., *de Myster. vitæ Christi*. D. 20, S. 3.

(3) Suarez, *ibid.*

dans sa course; ainsi Pierre guérit le boiteux à la porte du temple (1). D'autres fois, c'est par la force des prières, avec ou sans commandement, comme nous le lisons de la résurrection de Tabitha, dans les Actes (2). D'autres fois encore, c'est par le simple contact, même médiat. Ainsi l'ombre de Pierre, et les linges de Paul touchés avec foi suffisaient-ils à guérir les malades (3).

Ces prémisses posées, nous pourrions plus aisément juger du pouvoir de Marie, suivant la différence des temps, où elle se présente devant nos yeux. Il n'est pas vraisemblable qu'elle ait opéré de miracles, avant d'avoir conçu le Verbe fait homme : car les miracles alors n'étaient nécessaires ni pour attester la vérité de la doctrine, ni pour manifester aux hommes les mérites et le crédit surnaturel de cette Vierge cachée. Il n'est pas probable non plus qu'elle en ait fait, au moins par elle-même et de publics, dans l'espace de temps qui s'écoula de la conception du Fils de Dieu jusqu'à son Ascension au ciel; et les raisons données par saint Thomas me paraissent l'avoir démontré.

J'ai dit : *par elle-même*, car l'Évangile nous la montre assez clairement, obtenant par *sa foi* (la *foi des miracles*), et par sa prière, le grand miracle de Cana, où Jésus-Christ manifesta pour la première fois sa gloire (4). J'ai dit encore : des miracles *publics*. Car, s'il s'agit de miracles secrets, « il est incertain, dit Suarez, si elle en opéra quelques-uns soit au temps de l'enfance du Sauveur, en Égypte, par exemple, soit à d'autres époques, supposé qu'il y ait

(1) Jos., x, 12; Act., III, 6.

(2) Act., IX, 40.

(3) Act., V, 15; XIX, 12.

(4) Joan., II, 11.

eu quelque nécessité de les faire » (1). J'avoue que pareils miracles me semblent peu vraisemblables; d'autant plus que Marie, n'étant pas à la tête de la sainte Famille, elle devait céder en tout le pas à Joseph. C'est donc au temps qui suivit l'Ascension qu'il faut chercher les miracles opérés par Marie, si jamais elle en fit avant sa glorieuse Assomption.

Les Saints, décrivant la mort de cette bienheureuse Vierge, nous parlent des merveilles opérées à l'attouchement de son très saint corps, et même au contact du sépulcre qui l'avait reçu. Pourquoi, demande Suarez, n'aurait-elle pas fait vivante ce qu'elle fit morte? Pourquoi lui défendre de conférer miraculeusement aux hommes des bienfaits capables de nourrir en eux la foi et le dévouement à son divin fils? Pourquoi Jésus-Christ, qui glorifie ses serviteurs, en faisant d'eux les instruments de sa toute puissance, aurait-il craint de manifester aux fidèles l'incomparable sainteté de sa mère, et son pouvoir d'intercession auprès de lui?

Soit! Marie n'a pas, comme les Apôtres, confirmé publiquement, à la face du monde, l'Évangile de son fils par la vertu des prodiges. Je l'accorde avec le Docteur Angélique, parce que ce serait là exercer le ministère des maîtres de la foi. Mais serait-ce donc usurper ce ministère que d'implorer la toute puissance du Sauveur en faveur des misérables, et d'en obtenir ces effets merveilleux que, dans la suite des siècles, tant de Saints, qui n'étaient ni docteurs, ni pasteurs, ont fait descendre sur les hommes? En vérité, je ne peux le croire. Il me répugne de penser que cette Mère

(1) Suar., *l. c.*

de toute bonté, si miséricordieuse, si secourable aux malheureux, ou n'ait jamais voulu demander ces grâces insignes qui, depuis sa mort, ont tant de fois relevé nos espérances, ou ne les ait alors demandées que pour souffrir un refus. Je me figure une pauvre mère lui présentant son enfant, mort avant d'avoir été régénéré par l'eau sainte du baptême, et la suppliant avec larmes de lui rendre assez de vie pour qu'il soit enrôlé dans la famille de Dieu; et je me dis que cette mère ne s'en ira pas sans être exaucée. Que de cas analogues on pourrait imaginer.

C'est donc sans aucune crainte que je me range au sentiment de Suarez, persuadé qu'aucun de mes lecteurs n'aura de répugnance à l'embrasser avec moi. Aussi bien, le texte de l'Apôtre, loin de nous le défendre, nous y invite. En effet, si nous ne l'avons pas oublié, quand il parle des grâces gratuitement données et de la grâce des miracles comme des autres, il fait entendre expressément qu'elles ne sont pas le privilège exclusif des pasteurs et des maîtres de la foi. C'est aux fidèles du Christ indistinctement que l'Esprit-Saint les distribue comme il lui plaît, et dans la mesure qu'il juge opportune et convenable. Est-il possible que, dans une répartition si générale, il ait oublié la Mère du Christ, la reine et l'éducatrice de l'Église naissante?